

Valeur limite non respectée en 2014

DES AXES ET DES SECTEURS A FORTE CIRCULATION

Les lieux dépassant la valeur limite de $40 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{an}$, sont les autoroutes, et les axes à forte circulation dépendants des émissions directes des véhicules :

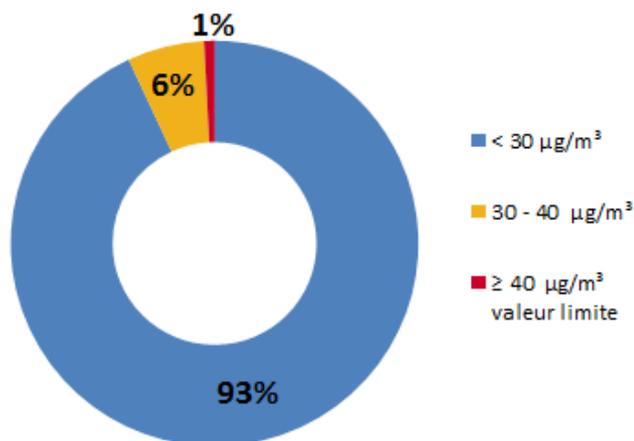
- ➔ A8 ; départementales : D6, D7N et D58 traversant le village.
- ➔ Quelques situations urbaines en raison d'un apport local de pollution avec la circulation résidentielle, sur un niveau de fond déjà impacté par les voiries principales, notamment sur les quartiers de Panperdu au sud, du Pont de Bayeux au nord et du Canet à l'est.

La valeur limite est respectée au niveau du cœur du village et sur les autres quartiers à caractère résidentiel.

Les concentrations en dioxyde d'azote sont plus faibles au niveau des espaces boisés de Font Gamate et de ceux au-dessus des Bastidons.

Une cinquantaine de personnes exposées

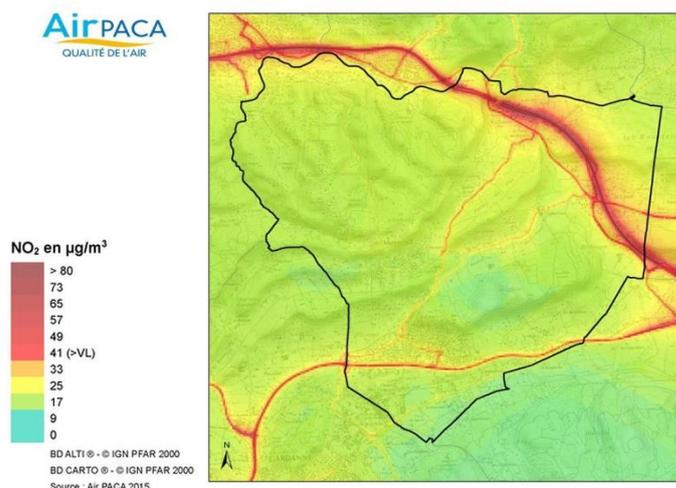
1% DE LA POPULATION RESIDENTIELLE RESPIRE UN AIR QUI DEPASSE LA VALEUR LIMITE ANNUELLE EN NO₂



Parmi ces résidents, la majorité habite à moins de 50 mètres d'un grand axe de circulation.

Meyreuil est une commune d'environ 5 300 habitants.

DIOXYDE D'AZOTE - NO₂



Valeur moyenne 2014 en dioxyde d'azote

Nombre d'établissements scolaires exposés à la pollution

Bâtiments d'accueil de la petite enfance et établissements scolaires jusqu'au lycée

	< 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	30-40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	≥ 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (valeur limite)
CPA 370 établissements	285	62	23
MEYREUIL 5 établissements	4	1	0

Les 5 établissements de Meyreuil sont situés dans des quartiers sur lesquels la valeur limite n'est pas dépassée.

83 %

Sur la commune, avec 83 %, le secteur de la production et de la distribution d'énergie, avec la centrale de Meyreuil, représente la grande majorité des émissions d'oxydes d'azote. Vient ensuite le secteur transport routier avec 16 %. (Inventaire 2012 Air PACA).

VALEURS RECOMMANDEES

Valeur limite : $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.
Seuil d'information et de recommandation : $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire.

40 µg/m³ en moyenne annuelle.

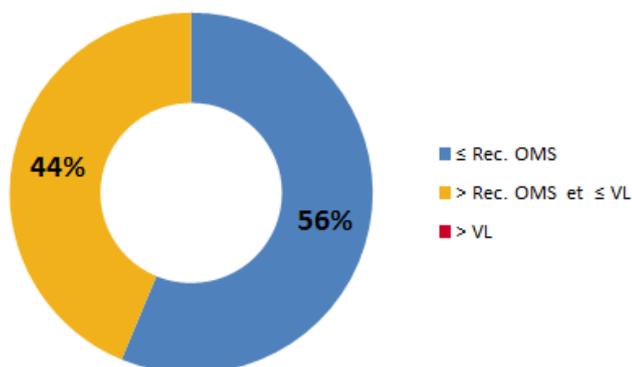
Valeur limite non respectée en 2014

LES SECTEURS : RESIDENTIEL TERTIAIRE, PRODUCTION D'ENERGIE ET ROUTIER EMETTEURS DE PARTICULES

- Les **valeurs limites** sont dépassées sur les **grands axes routiers** : véhicules légers mais également poids lourds y contribuent.
- Le secteur **résidentiel tertiaire** est émetteur de particules. Les pics hivernaux proviennent des émissions de particules liées à la demande énergétique (chauffages collectifs, brûlages, ...).

Pas de population exposée à la valeur limite

44 % DE LA POPULATION RESIDENTIELLE EST SOUMISE A DES CONCENTRATIONS SUPERIEURES A LA RECOMMANDATION OMS



Part de la population exposée aux valeurs de référence

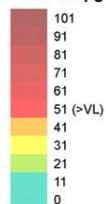
VALEURS RECOMMANDEES

Recommandation OMS (Rec. OMS) : 20 µg/m³ en moyenne annuelle
Valeurs limites (VL) pour la protection de la santé humaine :
50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an

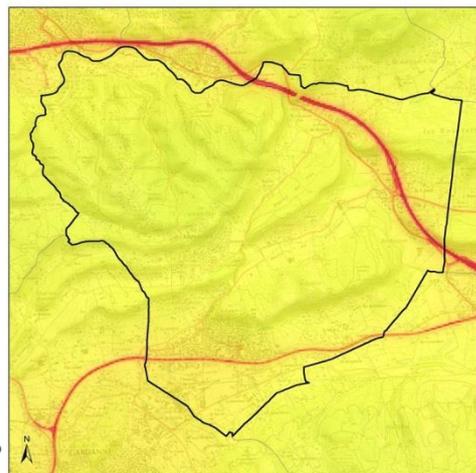
PARTICULES - PM10

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR

PM10 en µg/m³



BD ALTI © - IGN PFAR 2000
BD CARTO © - IGN PFAR 2000
Source : Air PACA 2015



Concentrations PM10 en 2014

Nombre d'établissements scolaires exposés à la pollution

	≤ Rec. OMS	> Rec OMS et ≤ VL	> VL
CPA 370 établissements	111	259	0
MEYREUIL 5 établissements	1	4	0

50 %

Les particules en suspension de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) tracent différents types de sources :

- la pollution issue du secteur **production et distribution d'énergie**, pour 50 %
- la pollution routière, pour 29 %, avec des particules émises par la combustion des pots d'échappements, l'usure des pneus ...
- la pollution issue du secteur **résidentiel tertiaire** pour 12 %
- la pollution industrielle - 5 % - issue de l'incinération, des procédés, chimie, solvants, métaux, ...
- la pollution issue de l'agriculture pour 5 %

Transport routier majoritaire

LES EMISSIONS DE POLLUANTS SONT PROPRES A CHAQUE TERRITOIRE

Elles varient pour chaque polluant en fonction des secteurs d'activités et des spécificités locales.

Le secteur production et distribution d'énergie, avec la centrale thermique est majoritairement à l'origine des émissions de polluants sur la commune de Meyreuil : particules, soufre, oxydes d'azotes, métaux lourds et CO.

Le transport routier est à l'origine des émissions des polluants suivants : particules et NOX (véhicules diesel, PL notamment), benzène (véhicules essence) et de certains métaux lourds inclus dans les carburants

Le résidentiel / tertiaire émet essentiellement des polluants liés à la combustion (chauffage, brûlages...). Il s'agit de CO, SO₂, particules et B(a)P, induit par le chauffage domestique.

L'industrie est moins présente sur la commune de Meyreuil, pour moins de 10% environ pour les particules, les COVNM et certains métaux.

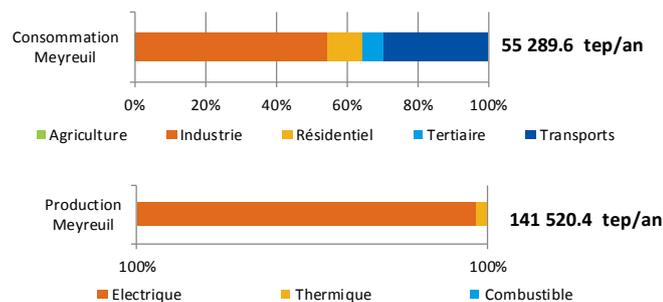
L'agriculture, sylviculture et nature est le principal émetteur en COVNM parmi lesquels ceux d'origine naturelle sont majoritaires.

Consommation et production d'énergie

55 290 tep/an

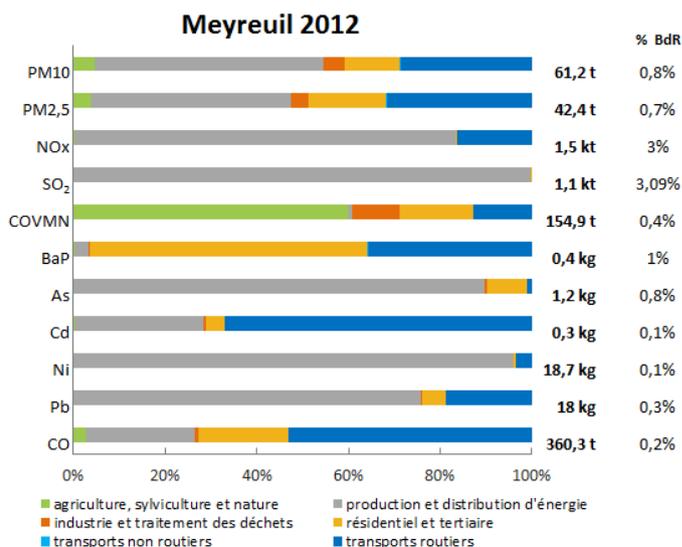
La quantité d'énergie finale consommée sur la commune de Meyreuil correspond à **55 290 tep/an (tonne d'équivalent pétrole par an)**.

La production d'énergie primaire, s'élève sur la commune de Meyreuil à 141 520 tep/an. Cette production est essentiellement d'origine électrique.



©Base de données Energ'air - ORECA PACA / inventaire Air PACA 2010 v2

EMISSIONS / ENERGIE

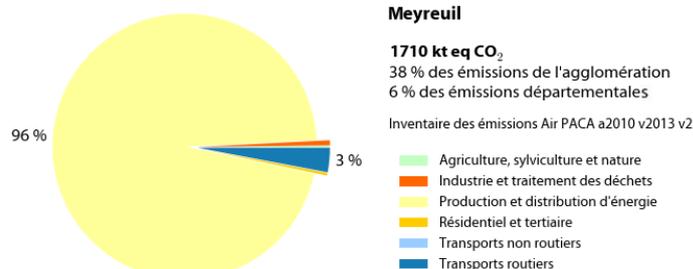


Inventaire Air PACA 2012-v2014

Bilan des Gaz à effet de serre

Meyreuil émet **1 710 kilotonnes d'équivalent CO₂ par an**.

Elles sont principalement induites par le secteur production et distribution d'énergie.



1710 kt eq CO₂
38 % des émissions de l'agglomération
6 % des émissions départementales

Inventaire des émissions Air PACA a2010 v2013 v2

- Agriculture, sylviculture et nature
- Industrie et traitement des déchets
- Production et distribution d'énergie
- Résidentiel et tertiaire
- Transports non routiers
- Transports routiers

LES EFFETS SUR LA SANTE

DIOXYDE D'AZOTE

Les oxydes d'azotes - NOX -, principalement le dioxyde d'azote - NO₂ - peuvent provoquer une altération des muqueuses respiratoires. Ils favorisent laryngites et rhinites. Les NOX interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère. Ils contribuent aussi au phénomène des pluies acides.

PARTICULES

Les particules fines parviennent jusqu'aux bronches, et peuvent-y transporter des allergènes et des molécules cancérigènes. C'est particulièrement problématique pour les jeunes enfants. Les plus fines peuvent passer à travers la membrane pulmonaire dans le sang, et avoir un impact sur le système cardio-vasculaire.

Pour en savoir plus

www.airpaca.org

connaître la qualité de l'air

http://www.aires-mediterranee.org/html/emiprox_frm.htm

les données d'émissions (Emiprox)

<http://www.aires-mediterranee.org/html/energair/>

les données énergétiques (Energair)

www.agglo-paysdaix.fr/environnement/air-bruit.html

la CPA lutte contre les pollutions

www.lesbonsplanspourl'air.org

connaître les plans d'actions pour améliorer la qualité de l'air

itiner'air : estimez l'impact de vos déplacements

Qu'est-ce qu'itiner'air ?

- Application gratuite en ligne
- Géolocalisation de vos trajets
- Evaluation en 2 clics de l'impact de vos déplacements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Comparaison en termes de pollution et de coûts.

Quels sont les polluants recensés ?

- Principal gaz à effet de serre : dioxyde de carbone (CO₂)
- Polluants émis par les transports :
 - oxydes d'azote (NO_x),
 - monoxyde de carbone (CO),
 - particules en suspension (PM 10),
 - benzène (C₆H₆).

Exemple de comparatif : émissions de dioxyde de carbone et coûts annuels allers retours par type de transport sur un trajet de 10 km

	émissions dioxyde de carbone (g/an)	coût (euro/an)
 voiture	907 491	2 305
 moto	312 779	1 058
 bus	235 810	335
 TER diesel	300 734	210
 TER électrique	24 919	210
 tramway	7 427	335
 vélo	0	211

Source : © Air PACA et © Aspa

Estimer l'impact de vos déplacements ? www.airpaca.org/itinerair/

Contact

Air PACA

Patricia LOZANO - 04 91 32 38 00

Contact

Communauté du Pays d'Aix CPA

Céline SALES - 04 42 93 85 85